



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

**Recueil des décisions L.2122.22 du Code Général des Collectivités
Territoriales**

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION Re-20020003

Recueil des décisions L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose :

**Recueil des Décisions L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

1.	L-2001 1332	<i>Bâtiments</i> Avenant au contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour l'Espace Niortais A. Urbain au 5 rue du Murier à Niort	
2.	L-2001 1337	<i>Voirie Circulation Sécurité Routière</i> CONTRAT DE MAINTENANCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA REGULATION DE LA CIRCULATION PAR FEUX TRICOLORES	8.309,81 € TTC minimum à 14.529,01 € TTC maximum
3.	L-2002 1016	<i>Direction Ressources Humaines</i> Formation du personnel - Convention passée avec le Centre de Perfectionnement et d'Assistance - Participation de Mme Françoise THOMAS au stage "sensibilisation aux marchés publics"	508 € TTC
4.	L-2002 1008	<i>Direction Ressources Humaines</i> Convention passée avec GROUPE MONITEUR - Participation de M. Philippe JUAN au stage "Légionelles - les actions à mener"	729 €
5.	L-2001 1349	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> frais d'honoraires d'avocats MAIL FOUILLEUL BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage stationnés illégalement près du Camping Municipal à Noron	1.627,05 F TTC soit 248,04 €
6.	L-2001 1352	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'avocats MAIL FOUILLEUL ET BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage illégalement stationnés Place Georges Renon	1.176,79 F TTC soit 179,40 €
7.	L-2002 1002	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats MAIL FOUILLEUL BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des Gens du Voyage suite à un stationnement illégal de caravanes route de Coulonges, à proximité du Crématorium	1.176,79 F TTC soit 179,40 €
8.	L-2002 1014	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL FOUILLEUL BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des Gens du Voyage, suite à un stationnement illégal de caravanes rue Euclide, à l'angle du Mail Lauroua	136,75 € TTC
9.	L-2002 1033	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'huissiers de justice Laurence ANDOUARD et Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des Gens du Voyage, suite à un stationnement illégal de caravanes place Georges RENON	312,33 € TTC
10.	L-2002 1031	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> frais d'honoraires d'Huissiers de Justice Laurence ANDOUARD et Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des Gens du Voyage, suite à un stationnement illégal de caravanes route de Coulonges, à proximité du Crématorium	218,42 € TTC

Recueil des Décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

11.	L-2002 1032	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Huissiers de Justice Laurence ANDOUARD et Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des Gens du Voyage, suite à un stationnement illégal de caravanes route de Coulonges, à proximité du crématorium	114,03 € TTC
12.	L-2001 1339	<i>DSIT</i> Contrat d'assistance téléphonique avec la Sté EPSILON concernant le progiciel de gestion des coûts de téléphone "Phoneïs"	693,68 € TTC
13.	L-2001 0271	<i>Administration Générale</i> Formation des Elus - Participation de Mme Annie COUTUREAU à la formation sur la nouvelle tarification des maisons de retraite	457,35 €

14.	L-2001 0270	<i>Administration Générale</i> Formation des Elus - Participation de Mme Annie COUTUREAU au stage "prendre la parole et s'exprimer en public avec facilité"	722 €
15.	L-201 235	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 16 caravanes sur un terrain sise chemin des Chiens	2001,41 Frs TTC soit 305,11 €
16.	L-201 185	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL-FOUILLEUL & BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 10 caravanes su un terrain sise rue Maréchal Leclerc ancienne piste des Mines - proximité MINERAIE	1435,20 Frs TTC soit 218,79 €
17.	L-201 244	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL-FOUILLEUL & BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 16 caravanes sur un terrain sise avenue Saint Jean d'Angély lieu dit 'BEL AIR'	1734,20 Frs TTC soit 264,38 €
18.	L-201 186	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL-FOUILLEUL & BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 5 caravanes sur un terrain sise rue Euclide à NORON derrière la SMACL	2270,60 Frs TTC soit 346,15 €
19.	L-201 236	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 16 caravanes sur un terrain sise chemin des Chiens	2072,36 Frs TTC soit 315,93 €
20.	L-201 237	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 2 caravanes sur un terrain sise rue Euclide angle Mail Jean Lauroua derrière la SMAC	1642,61 Frs TTC soit 250,41 €

Recueil des Décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

21.	L-201 238	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 2 caravanes sur un terrain sise rue Euclide angle Mail Jean Lauroua derrière la SMACL	807,76 Frs TTC soit 123,14 €
22.	L-201 195	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 5 caravanes sur un terrain situé rue Euclide à NORON derrière la SMACL	598 Frs TTC soit 91,16 €
23.	L-201 233	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 5 caravanes sur un terrain sise rue Euclide à NORON derrière la SMACL	703,81 Frs TTC soit 107,30 €
24.	L-201 234	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires SCP Laurence ANDOUARD - Jean-Paul QUINTARD à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 16 caravanes sur un terrain sise avenue Saint Jean d'Angély lieu dit "BEL AIR"	1642,61 Frs TTC soit 250,41 €
25.	L-201 245	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL-FOUILLEUL & BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 16 caravanes sur un terrain sise chemin des Chiens	2210,80 Frs TTC soit 337,03 €

26.	L-201 246	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL-FOUILLEUL & BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 17 caravanes sur un terrain sise Chemin des Chiens	598 Frs TTC soit 91,16 €
27.	L-201 247	<i>Direction des Obligations et Droits du Citoyen</i> Frais d'honoraires d'Avocats SCP MAIL-FOUILLEUL & BELOT à l'occasion de la procédure d'expulsion des gens du voyage suite à un stationnement illégal de 2 caravanes sur un terrain sise parking au rond point IUT près camping municipal	1196 Frs TTC soit 182,33 €
28.	L-201 255	<i>Finances Ressources Financières</i> Modification de l'objet de la régie d'avances pour le règlement des menues dépenses nécessaire au fonctionnement des services et présentant un caractère d'urgence	Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 380 €
29.	L-2002 1034	<i>Urbanisme & Affaires Immobilières</i> Convention d'occupation d'un équipement municipal entre la Ville de NIORT et l'Association Diocésaine de Poitiers	533,57 €/mois

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Bernard BELLEC

Envoyé en Préfecture le 13/03/2002
Enregistré en Préfecture le ?
Pour ampliation, certifié conforme

no de prefecture

[Ordre du jour](#)